

Procès-verbal de la réunion n° 9 du Conseil d'Administration du 23 novembre 2015

Présents : Mmes B. Bresmal, I. Delrue, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), A. Geurten, J. Nivarlet, B. Scherpereel, JP Vanhaelen, L. Lopez (*Secrétaire général*).

Excusés : J. Ringlet (*raison médicale*), P. Flament (*Mission FIBA*), C. Porphyre (*raison professionnelle*)

La réunion, qui se tient à Jambes débute à 18h00

1. Assemblée générale du 28 novembre 2015

1.1. Ordre du jour

Les membres du conseil d'administration parcourent les documents de l'ordre du jour reçu par courrier.

1.2. Echos de la commission financière du 11 novembre 2015

Les membres du CdA ont pris connaissance des informations communiquées par le président et le trésorier général.

Le conseil d'administration s'étonne de lire dans le procès-verbal du groupement des parlementaires de Liège de la réunion du 9 novembre 2015 «nous avons constaté un déficit de l'ordre de 55.000 €, d'un budget important concernant l'informatique et malheureusement d'autres manquements – plusieurs corrections seront nécessaires.... »

Il tient à mettre en évidence les éléments suivants :

- Le document transmis aux seuls membres de la commission financière n'était qu'un avant-projet de budget ;
- La commission financière s'est réunie avec le bureau du CDA pour finaliser le projet de budget le 11 novembre 2015 ;
- Le projet de budget a été publié le 13 novembre 2015.
- Des options ont été débattues pour présenter un budget en équilibre.

1.3. Echos de la commission législative du 18 novembre 2015

La problématique de la publication des différents PV sur l'extranet est évoquée. Le principe du maintien de la proposition est acquis mais il sera loisible à tout membre de l'AWBB de solliciter un code d'accès.

Réactivation du groupe de travail PM12.

Les propositions de modifications statutaires pour l'AG du 19 mars 2015 sont attendues pour le 6 décembre 2015.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 novembre 2015

Le procès-verbal du conseil d'administration du 09/11/2015 tel que publié dans la newsletter 614 du 20 novembre 2015 est approuvé par les membres du CdA.

3. Suivi des décisions du conseil d'administration

3.1. Courriers du secrétaire général

Les membres du CDA prennent connaissance des courriers expédiés par le secrétaire général.

3.2. Dossier Jean-Louis Caufriez

Le président a rencontré la présidente du CP Liège et l'intéressé est convocable.

3.3. Cadastre des installations clubs

Les membres désignés par le CdA ont rédigé un document type du cadastre des installations. Il est demandé d'examiner le document qui sera officialisé lors de la prochaine réunion du CdA avant l'envoi aux clubs. Les commentaires sont à envoyer pour le 10/12/2015.

3.4. Scannage des feuilles de matchs

Décision est prise pour les adresses en championnat et coupes pour la saison prochaine :

Pour le championnat régional AWBB : championnat.regional@awbb.be

Pour les coupes AWBB :

Coupeawbbjeunesfilles@awbb.be

Coupeawbbjeunesgarçons@awbb.be

Coupeawbbseniorsmessieurs@awbb.be

Coupeawbbsenioresdames@awbb.be

Les informations, les modalités, ainsi que la date de mise en service paraîtront dans la newsletter.

4. Rapport de la réunion du conseil d'administration de haut niveau du 19 novembre 2015

4.1. Conclusions sur le projet de réforme de la gestion des équipes nationales

Le principe : rassembler toutes les équipes au sein de la FRBB. La parité linguistique sera respectée. Examen de la charge de travail du personnel de l'AWBB. Les membres du CdA confirment les points de vues discutés.

4.2. Inscription des U18 – 3x3 –au championnat du monde de juin 2016

Les membres du CdA marquent leur accord, sous réserve de l'accord du budget, pour la participation au championnat du monde. L'inscription doit être confirmée pour le 30 novembre 2015 au plus tard.

4.3. Constitution du staff des BNT U18 garçons

Les membres du conseil d'administration décident de renouveler la confiance au staff de l'année dernière et marquent leur accord sur la proposition du directeur technique de désigner Nicolas Gowenko à la fonction d'assistant-coach.

4.4. Formation décentralisée à Estaimpuis

Les membres du CdA prennent connaissance de la proposition de la direction technique qui doit toutefois s'appréhender dans le cadre du programme global des formations 2016 qui sera présenté lors de la prochaine réunion.

4.5. Avenir des JRJ

Le responsable estime qu'il faut réfléchir à la situation, l'idée est de travailler sur 1 an. Garder les 2 JRJ en 2016 et réfléchir pour 2017.

5. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration

5.1. Demande de dérogation – Aurélien VAN HAM 03/07/2001-id.1347991

Les membres du CdA sont saisis d'une requête des parents du joueur qui demandent une désaffiliation administrative du club de Saint-Louis vers le club d'Awans. Le papa a changé de travail et la maman infirmière indépendante ne peuvent plus conduire le fils aux entraînements et matchs.

Les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, de refuser temporairement la désaffiliation administrative au joueur. Le CdA demandera la motivation du refus au club de Saint-Louis. Dossier en continuation.

5.2. Demande de dérogation Romane Remy-Paquet 26/08/2004-id.1333662

Les membres du CdA sont saisis d'une requête du club Dragon Fly Malmedy qui demande la possibilité de faire prêter la joueuse, qui est benjamine, en équipe minimes compte tenu, d'une part d'un manque de joueuses (blessures) dans cette équipe et, d'autre part, que la taille et la qualité de la joueuse permettrait de la faire évoluer en minimes.

Les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, d'accepter la dérogation demandée compte tenu de la situation géographique excentrée du club.

5.3. Demande de dérogation Miavoye joueuse Lynn Hastir 22/03/2002 id.1342234

Les membres du CdA sont saisis d'une requête du club qui demande que la joueuse, qui est pupille, puisse jouer en "cadettes". La joueuse avait été mutée compte tenu que la saison dernière elle pouvait évoluer en minimes/cadettes dans la province. Il n'y a pas d'équipe "minimes" dans le club.

Les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, d'autoriser la joueuse à prêter en équipe cadettes au sein du club.

5.4. Demande de dérogation Rodriguez Maden Pablo 20/12/1999 – id.1337124

Les membres du CdA sont saisis d'une requête des parents du joueur, actuellement affilié à UAAE et qui souhaite retourner dans son club de Linthout, n'étant pas intégré dans le club actuel.

Les membres du conseil d'administration décident, à la majorité, d'autoriser le joueur à rejoindre le club de Linthout à la condition de respecter le texte de l'article PM9.4 du ROI.

6. Exercice des compétences judiciaires du CdA

6.1. Evocation Harimalia – BC Cointe

Attendu que le différend porte sur le non-paiement d'une cotisation ;
Attendu qu'il est exact qu'en vertu de l'article PA 92, il ne peut porter que sur le non-paiement de la cotisation d'une seule saison ;
Attendu toutefois que l'article PA 94, relatif extension des pénalités infligées par les clubs ne peut trouver à s'appliquer ;
Qu'au contraire, il convient de se référer à l'article 65bis portant sur la procédure à suivre en cas de litiges financiers qui précise :

«1. Le club ou le CRF introduit une réclamation dans les formes et délais visés aux articles PJ 28 et PJ 33 et au plus tard le 30 juin. Il en adresse une copie au membre concerné.

2. La réclamation doit être accompagnée de toutes les pièces justifiant le manquement imputé au membre dont la preuve de l'envoi d'une demande de cotisation au membre..... »

Attendu qu'il ressort de l'examen du dossier :

- Qu'il n'est pas contesté que le paiement de la cotisation ait fait l'objet d'une notification par le BC Cointe ;
- que le BC Cointe a envoyé un rappel par mail le 12 mai 2015 ;
- qu'un courrier recommandé a été adressé à l'intéressé le 16 juin 2015
- que le procureur régional, avait jugé la plainte du BC Cointe recevable.

Vu que le CJP de Liège fait référence, à tort, aux dispositions de l'article PA 94 pour motiver sa décision ;

Qu'en outre, il se prononce sur la mutation dudit joueur alors que celle-ci ne faisait pas l'objet du différend;

Qu'enfin, qu'il ne justifie en rien, l'obligation de respecter un délai de 14 jours pour introduire une réclamation auprès de l'AWBB,

Le Conseil d'administration décide de

- annuler ladite décision ;
- de renvoyer le dossier au CJP de Liège autrement constitué.

6.2. Evocation Uccle VF-CEP Fleurus

La demande d'évocation est examinée par le conseil d'administration. Il s'agit d'une question relative aux modalités de contrôle par les arbitres des documents avant l'entame du rencontre.

L'article PJ25 ne peut trouver à s'appliquer vu que le pouvoir d'évocation du conseil d'administration n'est prévue qu'en matière administrative ou judiciaire. Or il s'avère qu'aucune instance fédérale, administrative ou judiciaire, n'ait pris de décision dans le dossier.

Néanmoins, le conseil d'administration désire attirer l'attention sur le fait que les dispositions du règlement en matière de contrôles des documents se doivent d'être respectées par tous et à tous niveaux.

7. Dossiers administratifs

7.1. Pointage des employés AWBB

Le dossier est mis en continuation, étant donné l'absence du gestionnaire.

7.2. Convention financière avec GCVM

Le conseil d'administration décide de réactiver le dossier. Les remarques des membres du conseil sont attendues pour le 10/12.

8. Départements

8.1. Département Mini basket

8.1.1. Echos de la réunion du 19 novembre 2015

La réunion s'est déroulée de manière plus que positive, avec beaucoup d'échanges.
La responsable explique que le système n'était pas appliqué par toutes les provinces.
Un document sera établi et les règles uniformes devront être appliquées par toutes les provinces.
L'idéal serait d'avoir des experts minibasket dans chaque province.
Une intervision en 3et3 et surtout en 4contre4 devrait être continuée.
Il y a encore du travail mais on avance bien
Le conseil d'administration prend connaissance des projets mis en place pour 2016.

8.2. Département Arbitrage

8.2.1. Echos des derniers évènements

Les membres du conseil d'administration constatent que de plus en plus, des remises des rencontres existent suite aux désistements de dernière minute.

Par ailleurs, les membres du département arbitrage doivent rester attentifs aux arrêts de certains arbitres. Le système n'est pas bien compris par certains évaluateurs. Une réunion a eu lieu le 19/11. Un document explicatif des désignations sera rédigé par le responsable du département.

8.3. Département championnat

Les modalités des remises des matchs sont exposées :

Modalités de remise pour intempéries

Sur la base de l'expérience des dernières semaines, la procédure est établie comme suit :

1. Il est confirmé qu'il appartient au département compétition AWBB de gérer la problématique des remises pour intempéries ;
2. En cas d'annonce d'intempéries, la présidente du département prend contact avec ses collègues du conseil d'administration pour prendre ses décisions ;

Modalités de publication des décisions :

- Pour les matches du vendredi soir, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 16h00 au plus tard ;
- Pour les matches du samedi qui débutent entre 09h00 et 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 07h00 au plus tard ;
- Pour les matches du samedi après-midi qui débutent après 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 12h00 au plus tard ;
- Pour les matches du samedi soir qui débutent après 18h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 16h00 au plus tard ;

- Pour les matches du dimanche qui débutent entre 09h00 et 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 07h00 au plus tard ;
- Pour les matches du dimanche après-midi qui débutent après 14h00, les décisions de remises seront publiées sur le site et via facebook pour 12h00 au plus tard ;

8.4. Département évènements

Les propositions concernant la mascotte AWBB sont reportées à la prochaine réunion

9. Gestion de la trésorerie générale

9.1. Gestion électronique des notes de frais

Les conclusions seront discutées lors de la prochaine réunion. L'aspect approbation doit encore être adapté avec le fournisseur.

9.2. Application des décisions de l'AG de juin 2015

Pour les U10, la gratuité du montant de la licence annuelle et assurance de catégorie A sera réalisée par un crédit qui sera porté sur la facture de novembre 2015 . Huit jeunes U10 sont affiliés comme non joueurs, les licences et assurances de ces joueurs ne feront pas l'objet d'un remboursement.

L'article PF18 prévoit l'attribution des subsides en deux fois, novembre et avril ; pour des raisons techniques, ces indemnités seront versées en une fois, en novembre. Seuls les subsides pour les équipes de jeunes supérieures aux U10 seront versées comme prévu à l'article PF18.

Par ailleurs, il faut lire dans le PV de l'AG du mois de juin 2015 que les clubs ou de nationale qui alignent une équipe de jeunes régionale perçoivent une réduction de 1.500 € par équipe sur le montant de la licence collective non de 15%.

Divers

- B. Bresmal : fait état du délai des remises des rencontres de championnat en fonction des coupes AWBB
- B. Bresmal : Esneux : rapport d'arbitre – équipement non conforme. Dossier en cours
- B. Bresmal : Fresh Air : équipement non conforme. Dossier en cours
- B. Bresmal : Vérification des chronos 24/14 secondes – Un rappel sera publié dans la newsletter
- I. Delrue : demande du CP Hainaut de recevoir le tableau comparatif des finances des provinces – simulation de l'année 2015 – dossier en cours
- L. Lopez : Rendez-vous prochainement avec une entreprise d'assurances.
- JP. Delchef : les propositions des modifications statutaires doivent lui parvenir pour le 4/12
- JP. Delchef : propose que les courriers dont plusieurs membres du CDA sont destinataires soient en priorité traités par le responsable du département concerné. A défaut de réponse dans les 3 jours, les autres destinataires peuvent prendre l'initiative de répondre. La proposition est acceptée.
- L. Lopez : Dates des prochaines réunions du CDA :
 - 14/12/2015
 - 11/01/2016
 - 02/02/2016
 - 29/02/2016
 - 15/03/2016
 - 11/04/2016

La réunion se termine à 22 heures 00.

La prochaine réunion aura lieu le 14 décembre 2015, les documents des clubs sont reçus jusqu'au 10/12/2015

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**
Président



Lucien **LOPEZ**
Secrétaire général